

Rapport de la Commission de Gestion 1997 du Conseil Communal de Prangins sur la gestion et les comptes de l'année 1996.

Préavis municipal No. 46/97

Responsable: La Municipalité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission de gestion ayant rapporté sur les comptes de 1995 ont accepté le second mandat que le Conseil leur a confié lors de la dernière séance de décembre dernier. Ce sont donc Madame Elisabeth Kneubühler, et Messieurs Vincent Pont, Walter Hediger, Eric Jaques, Jean-Claude Haissly, Michel Crottaz et Michel Jeanneret, rapporteur, qui se sont réunis 8 soirées pour examiner la gestion puis les comptes de l'exercice 1996.

Dans le cadre de la Commission chargée de rapporter sur le préavis No. 45/97 "Complexe communal aux Morettes", M. F. Mühlethaler, président, a organisé, le 1er mai dernier, une séance commune avec la Commission des finances; les membres de la Commission de gestion ont tous participé à cette séance. Nous remercions M. F. Mühlethaler d'avoir pris cette initiative. Pour cette séance, la Commission de gestion disposait d'un exemplaire provisoire des comptes mis à disposition par le Syndic.

Disponibilité du préavis No. 46/97 - Rapport de gestion pour l'exercice 1996.

Ce préavis a été expédié par l'administration communale le 14 mai aux membres de la Commission. Mesdames et Messieurs les Conseillers ont reçu le préavis le 24 mai. Ce calendrier ne permet pas à la Commission de tenir compte de toutes les questions qui lui ont été adressées par les membres du Conseil. Les questions ne touchant pas directement les comptes mais plutôt la gestion pourront être reprises pour le rapport intermédiaire qui sera présenté en décembre prochain.

La comptabilité communale doit intégrer des données du Canton ainsi que celles d'autres institutions, par exemple l'AVS. Certaines de ces données ne parviennent à notre administration qu'à fin avril et souvent après de nombreux rappels. Le bouclage doit encore faire l'objet d'une révision par notre fiduciaire et finalement être approuvé par la Municipalité. La date du 15 juillet a été fixée par la préfecture pour la remise des comptes. Il n'a pas été possible à notre exécutif de proposer une autre date, plus tard dans le mois, pour la présentation des comptes. Nous comprenons cette situation mais émettons le vœux que la séance d'approbation des comptes soit fixée le plus tard possible afin que les futures Commissions de gestion disposent du temps nécessaire pour exécuter le mandat qui leur a été confié par le Conseil.

M. le Syndic nous a remis des documents provisoires nous permettant d'avancer dans notre travail. Nous le remercions d'avoir assisté à notre séance du 27 mai dernier et de ses réponses à nos questions.

Faute de temps, seul le rapporteur a effectué des pointages et demandé des compléments d'information au boursier communal. Ce fut une excellente occasion d'apprécier l'efficacité du système informatique et la tenue irréprochable des divers dossiers. Nous remercions le boursier de sa disponibilité.

Rapport de gestion pour l'exercice 1996 (1ère partie).

La numérotation des paragraphes ci-après est identique à celle du rapport de la Municipalité..

Cette première partie du préavis 46/97 reflète, comme les années précédentes, de manière claire et détaillée la vie de notre Commune et les activités diverses de nos Municipaux. Ce résumé appelle peu de remarques de la part de notre Commission.

2.Administration générale.

2.1 Municipalité.

Le nombre de décisions prises par la Municipalité - 1248 soit 26 par séance - nous paraissait excessif. Le Syndic nous a donné des exemples des décisions protocolées dans les PV des séances de la Municipalité. Cette dernière a l'obligation de prendre acte de l'ensemble de la correspondance qui lui est adressée; ainsi chaque lettre donne lieu à une décision. Le suivi de cette correspondance est confié à l'administration communale. Les décisions importantes débattues en Municipalité sont également comprises dans ce nombre. D'autre part les chefs de services traitent directement les cas qui sont de leur compétence.

Le commentaire fait en page 6 sous "**Activités dans le cadre du district et du Canton**" doit attirer votre attention. Si ces diverses activités représentent une perte progressive de l'autonomie communale, éventuellement justifiée, c'est également une charge supplémentaire de travail pour notre Municipalité. *Ces changements dans les processus de décision et de conduite des affaires cantonales et communales* pourront à terme entraîner des coûts pour notre commune. Nous avons noté, avec satisfaction, que dans la mesure du possible notre exécutif s'implique dès que possible dans ces processus afin de pouvoir au mieux en contrôler les coûts dont finalement dépendra la participation financière de la Commune de Prangins. Cette remarque ne s'applique pas à toutes les diverses participations financières décidées au niveau cantonal par exemple.

2.2 Personnel communal.

Notre commission s'est intéressée au "Statut du personnel de la commune". Comment ce règlement est-il appliqué ? Est-il adapté aux conditions économiques actuelles ? Donne-t-il la marge de manoeuvre souhaitée par la Municipalité ?

La réponse est oui à l'ensemble de ces questions. Les salaires ont été augmentés de manière modulée et dans une large majorité le personnel communal a accepté les décisions de notre exécutif.

Nous nous sommes renseignés auprès des communes de Gland et Nyon ainsi qu'auprès du préfet. Nous constatons que notre règlement est le plus récent et relativement bien adapté. Les articles 45 et 48 du "Statut du personnel de la commune" pourraient être formulés de manière différente pour donner une marge de manoeuvre à la Municipalité tout en protégeant le personnel communal. Nous laissons l'initiative à la Municipalité, si elle le souhaite, de proposer une adaptation de ce règlement en l'assurant de notre soutien.

Dans le même ordre d'idée, lors des séances de questions avec nos Municipaux (M. le Syndic, M. A. Meylan et M. H.-P. Kappeler) nous avons terminé l'entretien en posant directement la question suivante : " Estimez-vous être correctement rétribués pour le travail que vous effectuez au sein de l'exécutif?"

Les réponses ont toutes un point commun; l'argent n'est pas l'élément essentiel. Les temps sont révolus où l'employeur autorisait son personnel à exercer des charges publiques sans pertes de gain. (Il y a encore quelques exceptions...). C'est un problème auquel nous devons trouver une solution si nous voulons encourager de nouveaux candidats à prendre des responsabilités au niveau de l'exécutif. Nous suggérons que la Municipalité reconsidère le tarif horaire.

2.10 Compétences municipales accordées par délégation.

Autorisation générale de plaider.

La Loi fait obligation à la Municipalité d'informer le Conseil des procédures juridiques engagées pour la défense des droits de la Commune.

La liste des affaires en cours (page 16) ne donne pas d'information sur la nature des litiges. M. le Syndic nous les a commentés en souhaitant notre discrétion afin de ne pas compromettre la suite des procédures en cours. Nous accédons volontiers à ce souhait. Notre Commission a la certitude que ces procédures sont justifiées et sont dans l'intérêt de la commune. Les litiges réglés, une communication devrait être faite au Conseil.

3 Finances.

Notre Commission se trouve, pour la seconde fois, devant un exercice largement bénéficiaire alors que le budget prévoyait un modeste excédent. Cette situation est quand même plus agréable que le contraire et nous ne souhaitons pas rouvrir un débat sur la manière optimiste ou pessimiste d'établir les budgets.

Depuis le début de cette législature la Municipalité n'a pas recouru à l'emprunt. La dette communale, à la suite du bon exercice 1996 est réduite de Frs. 3.000.000.-- et les réserves ont augmenté. Ces réserves permettraient de faire face à un exercice déficitaire. La "menace" d'une augmentation du taux d'imposition s'éloigne ce qui est une bonne nouvelle pour nos concitoyens au vu des conditions économiques actuelles. Ces excellents résultats sont la combinaison d'une gestion saine du ménage communal et de rentrées fiscales en augmentation par rapport au budget.

5.2 Aménagement du territoire.

M. A. Meylan a participé à notre séance du 17 mars et répondu à nos questions. Nous le remercions de sa disponibilité et de sa franchise.

Lors de cette séance, nous avons parlé de l'affectation de la parcelle Risse, de la zone artisanale, du local des pompiers et des diverses tâches et représentations (ARN par exemple). Ces dossiers sont actuellement à l'étude et seront présentés ultérieurement au Conseil.

Malgré la situation économique peu favorable, un nombre important de projets de construction est traité par notre municipal. Notre règlement des constructions étant imprécis sur certains points il en résulte de nombreux litiges. La mise à jour de ce

règlement doit être entreprise par notre exécutif. L'expérience de M. A. Meylan nous semble nécessaire au bon accomplissement de cette tâche.

6. Travaux.

M. H.-R. Kappeler a participé à notre séance du 15 avril. Nous le remercions d'avoir accepté notre invitation et pour les compléments d'information qu'il nous a communiqués sur des dossiers en cours.

Traitement des eaux claires / eaux usées. Un état des lieux a été réalisé il y a trois ans. 24 cas n'étaient pas conformes au "Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées". Depuis cette date 8 situations ont été régularisées et 5 sont en voie de l'être. D'autres cas seront résolus durant la réfection de la route de Benex. Tous les propriétaires sont avisés et la Municipalité suit le dossier qui devrait être bouclé avec la fin de cette législature. Il restera à régler la zone de la Promenthoux.

Station d'épuration (STEP). Les travaux sont terminés à l'exception de quelques finitions et réglages. Les premiers résultats sont excellents. La capacité de traitement a passé de 2800 à 3600 habitants. La Municipalité invitera les membres du Conseil à visiter cette installation dès que l'ouvrage aura été remis par l'architecte.

Aménagement des espaces verts. L'entretien des espaces verts de la Commune est confié à l'entreprise Denogent. C'est une bonne solution. L'entreprise Denogent dispose des compétences et du matériel nécessaire ce qui n'est pas le cas du personnel communal.

Piste de skateboard. Créée à la suite de la motion Brugger cette installation est bien utilisée et appréciée par les jeunes du village. La Municipalité peut être satisfaite de sa décision.

Place du village. La Commission de gestion a suggéré d'aménager la place du village en plantant quelques arbres et en installant des bancs. Le dégagement sur le Château serait bien évidemment préservé. Une prise de position de notre exécutif est attendue.

Boucllement des comptes de l'exercice 1996.

Cette 2ème partie du préavis 46/97, "Comptes et commentaires" est clairement présentée. C'est un travail important fait par la Municipalité et nous l'en remercions. Notre commission a revu systématiquement tous les postes. Nous avons posé nos questions lors de la séance avec M. le Syndic; ci-après vous trouverez quelques compléments d'information:

Compte 180 Transports publics

Les recettes de Frs. 80.518,68 figurant au compte 180.3527 sont constituées des montants suivants:

- Frs. 5.825,45 pour la publicité
- Frs. 3.750,00 pour les abonnements généraux
- Frs. 62.500,00 pour participation cantonale aux déficits du trafic d'agglomération.

La clé de répartition pour Prangins est de 25%. La différence par rapport au montant total est constituée d'ajustements divers.

Compte 200.3184 Frais de contentieux + poursuites

Cette position a été soldée suite à la cessation d'activité d'un agent d'affaire de Nyon avec lequel la Commune collaborait.

Compte 720.3515 Contributions à PC/AVS, prévoyance & aide sociales, protection de la jeunesse

Le canton de Vaud adresse, sur la base de la classe et de la population, une facture de participation aux dépenses sociales. Cette facture d'un montant total de Frs. 1.849.299,00 pour 1996 se détaille de la manière suivante:

Prestations complémentaires AVS/AI	Frs. 870.449,00
Hébergement	Frs. 107.764,00
Prévoyance et aide sociales	Frs. 489.838,00
Protection de la jeunesse	Frs. 190.574,00
Enseignement spécialisé	Frs. 190.674,00
Ce dernier montant figure sous le compte 530.3512	

Compte 810.4341 Taxes uniques de raccordement

La Commune a encaissé la taxe de raccordement concernant la construction des immeubles au "Creux du Loup".

Compte 9280.120 Fonds de réserve - service des eaux.

La convention avec la Commune de Nyon entre en application. Certains travaux sont encore à la charge de notre Commune et seront financés par ce compte. Par la suite ce fonds de réserve sera réaffecté.

Conclusion

La Commission de gestion 1997 du Conseil communal, chargée de l'examen de la gestion et des comptes de la Commune de Prangins pour l'exercice 1996 déclare et certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No. 46/97
Rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 1996.

lu le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la Commission de Gestion 1997

DECIDE:

1. De donner décharge à la Municipalité, avec remerciements, de sa gestion pour l'année 1996,
2. D'accepter, tels que présentés, les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 1996.

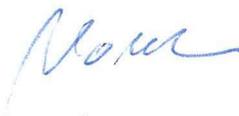
Prangins, le 2 juin 1996.

Les membres de la Commission de gestion:

Mme Elisabeth Kneubühler



M. Vincent Pont



M. Walter Hediger



M. Eric Jaques



M. Jean-Claude Haissly

M. Michel Crottaz



M. Michel Jeanneret, rapporteur

